



Économiser
l'énergie à la maison*

Fiche technique :

Contrôler sa consommation d'énergie

Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile

L'exigence.

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- **par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou**
- **par leur usage, permettant d'économiser l'énergie, de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).**

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simplement.

Pourquoi il est important de contrôler sa consommation d'énergie

Contrôler le chauffage et l'énergie chez vous peut vous permettre de mieux gérer votre consommation et améliorer le confort dans votre logement. La domotique peut vous permettre d'éviter de chauffer une maison vide ou de laisser la lumière allumée toute la journée. Certains appareils individuels comme les thermostats peuvent également contribuer aux économies d'énergie.

L'ADEME (L'Agence de la transition écologique) propose des conseils sur la manière de mieux piloter votre chauffage pour réduire votre consommation d'énergie. Des systèmes connectés, des détecteurs de mouvement, des minuteries et d'autres appareils peuvent aussi vous aider à programmer le chauffage de votre logement de façon à l'utiliser uniquement lorsque c'est nécessaire et ainsi réduire votre consommation d'énergie à la maison.

Plus d'informations : https://librairie.ademe.fr/ged/7232/EXE_231127_ADEME_GuidePP_ReducireFactureElectricite_MajOct23_WEB_1.pdf

Critère 1 :

Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux **politiques Kingfisher ici**. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution du statut **Produit Repère vert - Contrôler sa consommation d'énergie** se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**



Pour qu'un produit se voit attribuer le statut de **Produit Repère vert - Contrôler sa consommation d'énergie**, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou répondre à un des critères suivants :

1. Systèmes de contrôle domotique

La technologie permet de mieux en mieux piloter la consommation énergétique de votre logement. La domotique désigne l'ensemble des techniques de gestion automatisée appliquées à l'habitation. Elle permet de contrôler des appareils à distance et de gérer facilement les appareils électriques. Cette gestion peut être accessible via des applications sur smartphone.



Les produits suivants sont éligibles :

- L'unité principale (lorsque le contrôle de l'énergie est une fonctionnalité clé).
- Les composants conçus pour améliorer le contrôle de l'énergie, dont :
 - Thermostats.
 - Détecteurs de présence.
 - Prises connectées.
 - Éclairage LED connecté (classe énergie D ou supérieure).
 - Valves de radiateur connectées.
 - Produits qui permettent de piloter une consommation d'énergie de source renouvelable.
 - Capteurs de luminosité.

2. Contrôles de chauffage et d'eau chaude

Les commandes de chauffage peuvent vous aider à piloter votre consommation d'énergie. Les appareils suivants, s'ils sont correctement installés et réglés, peuvent vous aider à optimiser le confort de votre maison :

- Thermostats pour tuyaux.
- Thermostats ambiants.
- Programmateurs et minuteries chauffage et eau chaude.
- Robinets thermostatiques (RT) :
 - On peut généralement poser un robinet thermostatique sur tous les radiateurs.

3. Contrôle des appareils électriques

- Prises électriques et les blocs multiprises avec interrupteur.
- Capteurs de mouvement (notamment contrôles passifs infrarouges) et détecteurs de présence.
- Capteurs de luminosité et contrôles jour / nuit.
- Télécommande pour prises et éclairages.
- Minuteurs.

Veillez noter qu'il y a également des informations complémentaires à la présente fiche technique dans les fiches - **Chauffage de la maison** et - **Éclairage de la maison**. Ces critères se concentrent sur l'efficacité énergétique de l'équipement contrôlé, par exemple, un éclairage LED efficace.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut *Produit Repère vert*.



Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional pour une validation externe.
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

